

cela me donnera l'occasion de dissiper une erreur—je ne dirai pas volontaire—à propos des influences qui ont été mises en jeu pour assurer le triomphe du parti libéral dans la province de Québec. Mon honorable ami dit que la défaite de Monsieur Casgrain, qui est un de mes amis personnels, a été due à des appels à des préjugés de race et de religion, et comme preuve il nous parle d'un journal intitulé le "Courrier de Montmagny". Or, Monsieur l'Orateur, ce journal n'est pas publié dans le comté de mon honorable ami Monsieur Casgrain, mais bien celui de mon honorable ami Monsieur Lavergne.

C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet, et je ne vois pas pourquoi on a mentionné ici le nom de ce journal, car je suppose que mon honorable ami (M. Foster) est un lecteur assidu du "Courrier de Montmagny", et par conséquent, il ne doit pas ignorer que ce journal, loin de soutenir en tout et partout le présent Gouvernement libéral, est plutôt ce que nous pourrions appeler un "mauvais coucheur." Mon honorable ami pourra lui-même constater que ce journal s'en est pris quelquefois à moi pour la façon dont j'administrais les affaires du parti libéral. Il est donc absolument oiseux de dire qu'on ait fait appel à des préjugés de race et de religion pour aider le parti libéral dans la province de Québec. Ce n'est pas là la façon dont nous nous y prenons pour gagner nos batailles. Dans tous les cas, de même qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, il n'appartient pas à un journal isolé de dicter la ligne de conduite de tout un parti. J'en ai assez dit là-dessus, mais si mon honorable ami désire y revenir, je serai prêt en tout temps à lui répondre. Pour le moment, il me suffira de lui dire que son accusation ne repose sur aucun fondement.

J'en arrive maintenant plus particulièrement au discours du trône. Mon honorable ami trouve à redire à la brièveté de ce discours. Mais j'aurais plutôt cru que c'était là une qualité, car chacun sait que ce qu'il y a de plus difficile à atteindre, c'est la concision. Je crois que mon honorable ami est un amateur de belles phrases ronflantes, et que son oreille se plaît à la musique des syllabes sonores, surtout quand ces syllabes tombent de sa propre bouche. J'ai souvenir d'un temps où l'on ne visait pas tant à la concision, et où l'on s'attachait plutôt à dissimuler la pauvreté du fond sous la diffusion des phrases. Mon honorable ami devrait pourtant se rendre compte que le public n'aime pas les phrases creuses, et qu'il préfère en avoir moins pourvu qu'elles soient substantielles. Le discours du trône n'est pas long, et cela pour une excellente raison : c'est que, si on en excepte la question de l'autonomie du Nord-Ouest, nous n'avons l'intention de présenter cette année aucune mesure bien importante. Nous croyons que le temps est venu où les territoires doivent obtenir leur entrée dans la grande confédération canadienne. Mon honorable ami nous a rappelé que voilà main-

Sir WILFRID LAURIER.

tenant deux ou trois ans que ces territoires demandent leur complète autonomie. Il y a deux ans, nous avons reçu des délégations et des requêtes nous priant d'accorder cette autonomie, mais nous avons fait observer que les temps n'étaient pas encore mûrs pour cela, que la date des élections générales approchait et que les territoires n'avaient encore que peu de représentants, alors qu'après les élections cette représentation serait bien plus considérable. Les territoires n'avaient que quatre représentants dans la dernière Chambre. Ils en ont maintenant dix, et je vois que chacun admettra que nous avons agi avec sagesse. Il vrai que nous avons rencontré, dans les territoires, quelques incrédules qui mettaient en doute nos promesses, mais, ainsi que l'énonce le discours du trône, le Gouvernement a prouvé, ici comme ailleurs, qu'il n'avait qu'une parole. Mon honorable ami ne sait pas en quoi consiste cette loi d'autonomie, et assurément il ne doit pas s'attendre à ce que nous puissions dès maintenant lui exposer les grandes lignes de ce bill. Nous sommes présentement à l'étudier, et le travail est déjà fort avancé. Cependant, sur trois ou quatre points principaux, nous avons cru plus prudent, avant d'aller plus loin, de prendre l'avis de nos amis des territoires faisant partie de cette Chambre.

Mon honorable ami désire être aussi plus pleinement renseigné sur la commission des voies fluviales que nous avons instituée, et qui a pour mission de s'occuper des eaux qui sont limitrophes entre le Canada et les Etats-Unis.

Je suis très heureux de pouvoir ici renseigner pleinement mon honorable ami. Comme chacun sait, le réseau du Saint-Laurent délimite, sur une grande étendue, la frontière entre le Canada et les Etats-Unis.

Les deux pays sont donc intéressés à ce que le niveau de ces eaux soit toujours aussi haut que possible. Il y a quelques années, quand le bruit a couru que l'état de l'Illinois projetait de construire un canal pour joindre le lac Michigan au Mississipi, on a craint, non-seulement au Canada, mais aussi aux Etats-Unis, que l'effet de ces grands travaux ne dût être d'abaisser le niveau du lac Michigan et des eaux adjacentes. Par la suite, on a pu démontrer que ces craintes n'avaient aucune raison d'être. Mais si des travaux du même genre étaient entrepris un peu partout, et si les eaux du lac Érié et de notre réseau de voies fluviales étaient détournées en différents endroits, il serait possible qu'alors le niveau des lacs pût s'abaisser sensiblement. Et ce n'est pas tout. Là où la frontière n'est pas constituée par une voie fluviale, il a des rivières et de grands fleuves ayant leurs sources en un pays et coulant dans un autre. Aux Etats-Unis, on s'est déjà plaint que les Canadiens avaient fait certains travaux sur des rivières ayant leurs sources au Canada, et que le cours de ces rivières en avait été dérangé. De notre côté, nous nous sommes